

Question élargie n°65
Reçue le 04.12.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 05.12.2025
Chambre des Députés



Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 décembre 2025

Question élargie

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre des Finances relative au sujet des répercussions potentielles de la proposition de l'Union européenne concernant le renforcement des pouvoirs de l'ESMA (Paris) et son impact possible sur le secteur financier luxembourgeois.

L'Union européenne propose en effet de renforcer l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en lui attribuant davantage de responsabilités, notamment dans le domaine de la supervision des services de crypto-monnaies et des dépositaires centraux. Cette évolution risque d'affecter l'autonomie de la CSSF et la compétitivité du secteur financier luxembourgeois, en particulier celle de l'industrie des fonds, au profit de la place financière de Paris.

Dans ce contexte, je voudrais interroger le gouvernement luxembourgeois sur le risque de délocalisation de services financiers vers Paris, ainsi que sur les démarches qu'il prévoit d'entreprendre lors des négociations avec l'Union européenne afin de défendre les intérêts économiques et stratégiques du Luxembourg face à la centralisation projetée des pouvoirs de régulation.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

André BAULER
Député